

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, —	10 — — 13 »
Trois mois, —	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — — Express.
5 — 47 — — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans la France :

Plusieurs journaux de la province et de l'étranger publient les détails suivants au sujet des documents diplomatiques qui se rattachent à la convention du 15 septembre. Ces détails, qui proviennent évidemment d'une source commune, nous paraissent, par cela même, avoir un certain caractère d'exactitude qui nous engage à les reproduire.

Parmi les dépêches que M. Drouyn de Lhuys aurait en réserve, on cite :

1^o Une dépêche à M. Malaret, plus précise et plus catégorique que celle du 30 octobre, qui a figuré au *Moniteur* ;

2^o Une nouvelle note de M. de Sartiges, dont copie a été remise au cardinal Antonelli ;

3^o Une dépêche-circulaire à toutes les puissances catholiques, dans laquelle il est bien entendu que le pouvoir temporel, dans ses limites actuelles, reste garanti par la France, et qui contient des ouvertures à l'Autriche, à l'Espagne et à la Bavière pour leur demander d'examiner avec la France la convenance de placer l'autorité du pape sous la garantie collective des puissances catholiques ;

4^o Enfin, une dépêche, la plus importante de toutes, dans laquelle notre ministre des affaires étrangères reprendrait successivement les principaux paragraphes de l'exposé des motifs du projet de loi présenté au parlement italien pour la translation de la

capitale, en atténuant les uns et en réfutant les autres.

» Son but, dit M. Drouyn de Lhuys en terminant cette note, est d'empêcher l'Italie d'invoquer plus tard le silence de la France pour chercher et trouver dans le traité tout ce qu'il plaira au cabinet italien d'y voir. »

L'Indépendance belge parle en ces termes de ces mêmes documents :

J'entends bien dire, il est vrai, que la joie des amis de l'Italie sera de courte durée ; qu'aussitôt après le vote de la convention paraîtront au *Moniteur* des documents émanés du ministère des affaires étrangères, et ne laissant aucun doute sur la ferme intention du gouvernement impérial de sauvegarder indéfiniment le pouvoir temporel. Mais je me demande quelle valeur politique pourront avoir ces révélations, après qu'il sera constaté que le parlement italien n'a voté la convention que persuadé qu'on ne fait, en allant à Florence, que s'engager sur la route de Rome. Il me semble que ces dépêches ou notes, qu'on annonce à grands renforts de prévisions fâcheuses pour l'unité, si elles ont pour but de désabuser l'Italie qui se trompe, devait arriver précisément avant le vote qui donnera à nos alliés transalpins le droit moral de croire la France solidaire de leurs espérances.

On lit dans le *Morning Post* :

La crainte d'un conflit européen où l'Angleterre serait entraînée étant passée, nous croyons savoir que le gouvernement a résolu de proposer de grandes réductions dans le

budget de l'armée et de la marine l'année prochaine. Nous espérons que les puissances continentales qui désirent la paix suivront l'exemple de l'Angleterre.

Les débats parlementaires de Turin sur la convention du 15 septembre sont terminés. La chambre a voté le transfert de la capitale à Florence, à la majorité de 317 voix contre 70.

Dans la dernière séance, un point spécial et d'un grand intérêt a été discuté, celui des défenses militaires.

Voici le résumé télégraphique du discours prononcé par le général de La Marmora à l'occasion de cette question :

« Je regrette que le général Bixio me conduise sur le terrain délicat des questions de défense militaire, qui ne sont guère de nature à être discutées devant la chambre. Les manières de voir sur les fortifications sont fort diverses, même entre militaires.

« Le général Bixio ne tient pas assez compte de ce que nous avons fait en 1859. Nul plus que moi ne sait combien nous devons de gratitude à la France, mais nous fûmes dignes de nos généreux alliés. L'Italie peut se défendre ; elle n'est pas à la merci d'une bataille.

« Le territoire du royaume peut être défendu plusieurs jours dans la vallée du Pô et le long de la Péninsule. L'union de la population et de l'armée peut aider à une longue défense, tout ceci en dehors de l'intérêt qu'aurait la France à ne pas nous laisser écraser. Quant à une cession éventuelle de territoire, il ne peut pas même en être question.

« Le général La Marmora ajoute quelques paroles sur la proposition tendant à faire de Na-

ples la capitale du royaume. Il aime Naples, estime sa population, mais Naples ne peut pas être capitale par plusieurs raisons bien connues.

« D'abord Naples ne le désire pas. Sa prospérité s'accroît chaque jour. Naples demande seulement qu'on résolve la question de son port dans l'intérêt du commerce, et que le chemin de fer de l'Adriatique se relie au reste de l'Italie. (Applaudissements).

La *Gazette officielle* annonce que plusieurs municipalités, et entre autres celles d'Ancone, Livourne et Capoue, ont offert d'avancer au gouvernement l'impôt foncier de 1865.

La question vénitienne n'est pas plus délaissée à Vienne qu'à Turin, comme on en pourra juger par cet extrait de la *Nouvelle Presse libre*, interprète de l'opposition libérale du parlement autrichien :

« La décision prise hier par les députés libéraux sur le passage à insérer dans l'Adresse relativement à la Vénétie, peut faire connaître l'opinion du parti libéral autrichien sur ce qu'on appelle à Turin et à Paris la question vénitienne ; tandis que le général de Lamarmora promet que dans sa prochaine campagne contre l'Autriche, l'Italie peut compter sur l'appui de l'empereur des Français, tandis que des tentatives insurrectionnelles dans le Frioul obligent à proclamer la loi martiale dans 18 districts de ce pays, une partie importante de la Chambre des députés décide que dans la réponse au discours de la couronne, on exprimera le vœu de mettre la constitution en vigueur dans la Vénétie. Si comme

FEUILLETON.

7

LE PREMIER PETIT VERRE

HISTOIRE D'ATELIER

Par M. L. de Lyden.

(Suite et fin.)

L'animal pousse un affreux rugissement, plie sur genoux et recule de deux pas ; il cherche à se reposer pour fondre sur son redoutable adversaire ; mais, avant qu'il ait pu le faire, un second coup porté à tour de bras, puis un troisième, l'abattent sur le pavé.

Pendant ce temps Estelle a été relevée, on est accouru au secours du courageux contre-maitre, et tout est passé.

Ce dévouement toucha vivement Estelle, et à l'élection qu'elle éprouva en remerciant son libérateur, sa jeune fille, son oncle et Edmond, comprirent que c'était plus que de la reconnaissance qu'elle ressentait pour lui.

Si Edmond s'était tu jusqu'alors par raison et par crainte de n'être pas aimé, il ne se crut pas obligé à

la même discrétion dès qu'il eut le doux espoir d'être compris par Estelle ; il parla donc, et l'on fut bientôt d'accord.

Le bruit de ce prochain mariage se répandit assez rapidement dans les ateliers du quartier Popincourt. Charles en fut instruit : seulement, au lieu de l'être par la voix publique, il le fut par Manceau la Pinte, dont il avait fait son camarade.

Notre ivrogne était devenu le compagnon inséparable de Charles ; il s'était imposé à lui au nom de leur vice commun ; mais Manceau la Pinte, d'un mauvais naturel, ne laissait jamais échapper une occasion de causer quelque désagrément à son ancien contre-maitre.

— Sais-tu une chose, Sauvageon, lui dit-il un matin en trinquant avec lui sur le comptoir d'un débitant de liqueurs.

— Quelle chose ?

— Eh bien ! Edmond Maréchal se marie.

— Qu'est-ce que cela me fait ?

— Attends donc... tu parleras autrement quand tu sauras qui il épouse.

— Peu m'importe... Garçon ! deux petits verres !

— Il épouse Mlle Estelle, la nièce de ton ancien patron...

Charles, bien que déjà en partie abruti par les excès, avait conservé au fond du cœur toute sa passion pour la jeune fille, et cette révélation lui fit l'effet d'un coup de poignard.

— Tonnerre ! si c'était vrai ?... s'écria-t-il en frappant du poing sur le comptoir.

— Eh bien ! quoi ? ne vas-tu pas empêcher cette jeunesse d'avoir une inclination... Allons, bois !

Et Charles but et but de nouveau et but encore, pendant que Manceau la Pinte l'excitait à la colère, allumait dans son cœur les feux d'une jalousie furieuse.

Deux heures après, Charles rôdait autour de l'atelier de M. Thierry, et parvenait à se glisser dans la cour sans être aperçu. Blotti derrière de grosses pièces de fonte, il guettait Edmond, il guettait Estelle, il guettait M. Thierry. Quel était son but, son projet ? Il l'ignorait lui-même. L'ivresse et la jalousie l'avaient amené là avec de sinistres pensées... mais rien n'était précis ni arrêté dans son esprit, qu'obscurcissaient les vapeurs du vin et de l'eau-de-vie.

C'était pendant l'heure consacrée au repas. Les ouvriers étaient absents. Edmond qui, depuis plusieurs jours, partageait la table de M. Thierry, vint

au bout de quelques instants, en compagnie de son patron et d'Estelle, s'asseoir à côté des pièces de fonte qui masquaient Charles, et bientôt ce dernier fut convaincu que Manceau avait été bien renseigné.

— Oui, mes enfants, disait M. Thierry, dans huit jours, la publication des bans, et dans trois semaines la noce, et elle sera belle !

— En vérité, monsieur, je crois toujours faire un rêve !... Moi, simple ouvrier, épouser votre nièce... et devenir votre associé... Ah ! mon pauvre père sera bien heureux, et toute ma vie ne suffira pas à vous prouver ma reconnaissance.

— Rendez Estelle heureuse, voilà tout ce que je vous demande, mon garçon ; c'est vrai, je vous donne un trésor ; c'est vrai, je vous fais presque riche ; mais vous êtes digne du double bonheur qui vous arrive. D'abord vous avez sauvé la vie à Estelle, puis vous êtes rangé, laborieux, habile, vous avez enfin les qualités qui font le bon ouvrier et l'honnête homme...

La conversation continua sur ce ton pendant un grand quart d'heure. Estelle, écoutant avec une douce joie l'éloge de son fiancé, et Edmond contemplant avec amour la charmante créature qui devait

nous l'espérons, ce paragraphe est voté par la Chambre, l'étranger saura à quoi s'en tenir sur les dispositions de la représentation nationale autrichienne à accéder aux arrangements du général de Lamarmora en faveur de la cession de la Vénétie. »

D'après une lettre de Venise, l'insurrection du Frioul serait très-loin d'avoir la gravité que plusieurs journaux lui attribuent. Ce serait uniquement à titre de précaution qu'on aurait décrété l'état de siège dans la province.

Les relations qui nous parviennent sur les bandes insurgées du Frioul sont, comme les jours précédents, confuses et contradictoires. Ce qui toutefois paraît constant, c'est que le Tyrol, qui un moment a été menacé, est aujourd'hui à l'abri de toute incursion.

Le passage du discours de l'empereur d'Autriche relatif aux combinaisons douanières qui préoccupent l'Allemagne a froissé les esprits à Berlin. On s'est étonné que François-Joseph réclamât comme un droit ce qui dépend uniquement du bon vouloir de la Prusse, ce qu'elle peut concéder ou refuser sans manquer en rien à ses obligations de puissance fédérale.

Si les deux cabinets sont plus éloignés que jamais de s'entendre sur les questions douanières, il paraît que leurs vues tendent à se rapprocher sur la question des Duchés. C'est du moins ce qu'une lettre de Berlin affirme à l'agence Havas.

Le mouvement de retraite des troupes austro-prussiennes a commencé le 14 novembre.

Le roi Christian se proposerait, dit-on, de visiter le Jutland aussitôt que cette province sera évacuée.

M. Laurent Pichat fait les réflexions suivantes dans le *Phare de la Loire* :

Etrange moment de halte indéfinie que l'heure où nous sommes ! On est las d'avoir confiance ! On est las de prévoir ceci ou cela ! On n'ose plus espérer et l'on attend encore. Désorientés, nous regardons de tous côtés le point d'où jaillira la lumière.

Nous avons constaté que l'air dans lequel nous vivons n'est pas le jour.

Les princes n'osent même plus parler. De leurs privilèges, ils ne conservent que les plus puérils. Ils ont gardé la forme. Ils parlent assis et le chapeau sur la tête aux députés de leurs nations, mais ils ne disent rien. Ils n'osent rien dire. La bourse est vide et la confiance est ombrageuse.

La diplomatie ne se prive pas d'écrire et les paperasses qu'elle entasse sont nulles et vides.

Qui rompra le silence ? Le premier qui osera expliquer la situation nettement et saisir l'o-

pinion publique des vrais problèmes et des vrais dangers.

Sous ce titre : *Communications. La lettre de M. le duc de Persigny sur la liberté de la presse*, on lit en tête des colonnes de l'*Europe* de Francfort, du 18 :

« On s'est beaucoup occupé depuis quelque temps de certaines conversations de M. le duc de Persigny avec divers personnages importants. On a beaucoup parlé surtout d'une lettre significative que l'ancien ministre de l'intérieur a adressée à un célèbre publiciste, M. de Girardin. Dans les cercles politiques et dans les journaux, ces faits ont produit une très-grande sensation. Cette préoccupation était d'ailleurs bien justifiée, car on se répétait à l'oreille que certaines opinions de M. le duc de Persigny venaient de se transformer de la manière la plus heureuse ; que l'orateur de St-Etienne, qui avait paru, dans son récent discours, si complètement opposé à toute nouvelle réforme constitutionnelle, et qui semblait vouloir remonter en deça du 24 novembre, que cet orateur était aujourd'hui décidé à réclamer, avec le tiers parti impérial, l'entrée des ministres à la Chambre ; que l'ancien ministre qui s'était jadis montré le sévère dépositaire du décret du 17 février 1852 sur les journaux, qu'il qualifiait lui-même de dictatorial, inclinait aujourd'hui vers la théorie d'une liberté modérée de la presse.

« Ce qui légitimait encore la curiosité très-vive des hommes politiques, et ce qui la légitime encore, c'est la situation exceptionnelle de M. de Persigny dans le monde napoléonien, la confiance qu'il y doit naturellement inspirer, l'ascendant particulier qu'un long dévouement lui donne le droit d'y exercer, et enfin cette conviction, partagée même par les adversaires de M. le duc de Persigny, qu'il veut intrépidement ce qu'il veut, qu'il marche volontiers sur les obstacles sans y regarder, et que ses idées successives sont aussi sincères qu'absolues.

« On lira donc avec intérêt et on regardera comme un symptôme important de la situation la lettre adressée de Chamarande, sous la date du 2 novembre 1864, par M. le duc de Persigny à M. Emile de Girardin, et dont voici les passages caractéristiques :

« L'ancien ministre de l'intérieur remercie d'abord le célèbre journaliste de lui avoir envoyé son livre intitulé : *Les Droits de la Presse*, et il ajoute textuellement :

« Je ne me suis pas borné à lire les deux grands passages que vous m'indiquiez dans le livre remarquable que vous m'avez adressé, mais je l'ai lu en entier et avec un vif intérêt... L'idée-mère que vous exposez avec tant de talent est digne des plus sérieuses réflexions, et je crois qu'elle finira par triompher. »

« Il importe de remarquer que l'idée-mère

à laquelle fait allusion M. de Persigny et qu'il approuve en principe est celle de l'impunité absolue de la presse, et de la radiation pure et simple de toutes les lois qui la régissent.

« Passant à l'application de cette idée, M. de Persigny s'exprime en ces termes :

« Mais il ne suffit point d'avoir raison, il faut que l'opinion vous donne raison... Assurément le jour où la presse pourra être libre comme en Angleterre..., ce jour sera la fin de nos révolutions et le commencement d'un Etat régulier. »

« Seulement M. de Persigny pense que l'opinion publique en France reculerait effrayée devant la liberté absolue, et que les intérêts matériels surtout verraient une menace perpétuelle à leur sécurité. Il insiste longuement sur cette thèse et la développe par tous les arguments depuis longtemps connus, et il ajoute, pour bien préciser sa pensée : « C'est en ce seul point que je diffère de vous. »

« Jusqu'ici les déclarations théoriques de M. de Persigny ne sont pas absolument inconciliables avec certaines circulaires de l'ancien ministre de l'intérieur ; mais où elles prennent un tour plus nouveau, et acquièrent une heureuse précision, c'est dans les lignes suivantes, qui constituent le morceau capital et la révélation la plus précieuse de la lettre à M. de Girardin :

« Je vous avoue que cette question de la presse me préoccupe beaucoup et que je me sentirais bien peu disposé aujourd'hui à maintenir le régime actuel sans de sérieuses modifications. »

On lit dans le *Moniteur* :

Le sentiment de respect qu'inspire partout la mort du champ de bataille avait placé, lors du congrès de 1856, sous la sauvegarde de la Russie, les sépultures des armées alliées en Crimée, et l'on sait que, par ordre de l'empereur et sur la proposition du maréchal ministre de la guerre, des dispositions ont été prises pour réunir dans une seule enceinte toutes les tombes françaises éparées sous les murs de Sébastopol.

Le terrain concédé par le gouvernement russe pour cette pieuse destination avait servi d'emplacement à notre grand quartier-général ; c'est un carré d'un hectare de superficie, maintenant protégé par une muraille en pierre de taille. Toutes les divisions de notre armée, les armes spéciales de l'artillerie et du génie, la marine, les services administratifs, y ont chacun un monument funéraire rappelant par sa forme et par sa disposition intérieure les *columbaria* que l'on voit aux environs de Rome, et, toutes les fois qu'une inscription individuelle a pu être recueillie, elle a été soigneusement rapportée dans la nouvelle sépulture de nos officiers et de nos soldats.

Au centre du cimetière s'élève un imposant mausolée spécialement destiné à recevoir les

restes mortels des généraux Brunet, Breton, de Lavarande, de Pontevès, Rivet, de Saint-Pol et Perrin de Jonquières ; les corps des généraux Bizot, Mayran, de Lourmel et de Marolles, ont été transportés en France pendant la campagne de Crimée.

C'est le mardi 25 octobre dernier, à dix heures du matin, qu'a eu lieu, par les soins de M. le capitaine du génie Bézard-Falgas, chargé de diriger les travaux du cimetière français de Sébastopol, la cérémonie de la translation des dépouilles mortelles des sept officiers généraux dans le monument funéraire qui leur était consacré.

Les cercueils drapés de velours noir, sur lesquels se détachait une croix blanche, ont été transportés sur des voitures jusqu'à six cents mètres environ de l'entrée du cimetière, où les attendait, sous les armes, la garnison de Sébastopol, composée du 5^e bataillon du régiment de S. A. I. le grand duc Michel, commandé par le colonel Janowski. S. Exc. le vice-amiral Kisilinsky, gouverneur de Sébastopol, M. Berthier de la Garde, capitaine de frégate et maître de police de la ville, les divers officiers russes de terre et de mer présents à Sébastopol et un grand nombre d'habitants, sont venus rendre les derniers honneurs aux restes mortels de nos généraux.

A dix heures, un prêtre catholique, le Père Simon, appelé de Simphéropol pour présider à la cérémonie religieuse, a entonné le chant des morts ; les troupes présentaient les armes, la musique faisait entendre une harmonie funèbre, et le drapeau saluait nos glorieux cercueils.

Le signal du départ étant donné, des officiers russes se sont avancés pour porter les cercueils ; une section de soldats a formé une double haie ; le bataillon était en colonne par pelotons ; le vice-amiral gouverneur, en tête du cortège, marchait immédiatement après le dernier char, et le convoi s'est dirigé vers le cimetière.

Aussitôt après l'office des morts et avant la descente des cercueils dans le caveau du monument central, le Père Simon a béni le terrain où allaient désormais reposer les cendres des généraux, officiers, sous-officiers et soldats français morts devant Sébastopol. Puis le bruit des feux de bataillon et des tambours battant aux champs a marqué l'heure suprême où ces restes glorieux tombés sous le drapeau de la France recevaient, au nom de leur lointaine patrie, un solennel et dernier hommage de respect.

Cette cérémonie a été suivie sans interruption de la translation, dans la même enceinte, de toutes les dépouilles mortelles que l'armée française a laissées en Crimée ; les travaux, commencés dans les premiers mois de l'année 1863, seront terminés en 1864. Le cimetière français de Sébastopol est confié à la garde d'un de nos capitaines en retraite ; l'empres-

être bientôt sa femme.

Tout-à-coup un bruit singulier se fit entendre près d'eux ; il ressemblait à un grognement sourd. Estelle eut peur et elle se rapprocha d'Edmond, selon la loi humaine qui veut qu'à l'heure du danger nous allions sans hésiter vers celui qui nous aime et que nous aimons.

M. Thierry se leva et passa rapidement derrière les pièces de fonte. Le spectacle qu'il avait sous les yeux lui arracha un cri de surprise.

— Qu'est-ce donc ? s'écria Edmond en accourant. — Regardez.

Charles était honteusement accroupi comme une bête immonde ; l'ivresse avait été plus forte que la jalousie, et le malheureux s'était endormi.

Estelle le reconnut et fut péniblement impressionnée.

En ce moment les ouvriers rentraient. M. Thierry leur montra le corps inerte de leur ancien contre-maître, qui fut, sur l'ordre d'Edmond, transporté dans une chambre de l'auberge voisine.

Quand il se réveilla au bout de plusieurs heures, Charles se souvint vaguement de ce qui s'était passé, et il souffrit ; il but de nouveau pour oublier, et, à partir de ce jour, s'enfonça plus que jamais dans

d'ignobles orgies.

Un soir d'hiver, le pavé était glissant, Charles était ivre, et sa pauvre mère, cassée plus encore par le chagrin et la misère que par l'âge, faisait des efforts inouïs pour le soutenir dans sa marche, quand soudain, et par un de ses mouvements brusques auxquels sont sujets les gens ivres, Charles entraîna sa conductrice dans sa chute sur le pavé.

En ce moment, une voiture pesamment chargée vint à passer ; on se précipita à la tête des chevaux, mais il était trop tard, la roue du lourd chariot avait broyé la poitrine de la Mère aux Papillotes. On la releva mourante, et elle s'éteignit en murmurant : Mon Dieu, si cela pouvait le corriger !

Quant à l'ivrogne, il était tombé sur le trottoir et n'eut pas même une contusion.

Cinq ou six ans plus tard, une jeune femme et son mari visitaient l'asile des aliénés de Rouen, dirigé par un de nos plus habiles praticiens (1).

C'étaient M. et Mme Maréchal, que des affaires avaient amenés en Normandie, et que la curiosité conduisait dans ce triste lieu.

(1) M. le docteur Morel, auteur d'un ouvrage sur l'*Alcoolisme*, couronné par l'Institut.

— Vous dites donc, monsieur le docteur, ainsi parlait M. Maréchal, que le *delirium tremens* est souvent occasionné par l'abus de l'eau-de-vie, de l'absinthe et de toutes les liqueurs en général.

— Sans aucun doute, monsieur, et nous avons en ce moment, comme pensionnaire, une victime de l'*alcoolisme*, qui, d'un moment à l'autre, va terminer sa pénible existence ; le malheureux est arrivé à la dernière période du mal.

— Le mal a donc plusieurs phases ?

— Oui, monsieur. Notre malade a d'abord éprouvé dans les doigts un tremblement nerveux et des faiblesses subites. Il se plaignait d'un *affaiblissement des nerfs* et buvait pour se donner des forces. L'excitation factice qu'il en ressentait lui semblait d'un bon augure, et le remède était d'autant plus fréquemment renouvelé que notre ivrogne y trouvait la satisfaction de son funeste penchant.

Bientôt l'organe de la vie fut attaqué ; il lui semblait qu'un voile s'étendait sur ses yeux, peu à peu il éprouva des difficultés pour parler, surtout au moment du réveil. La paralysie commençait.

Son sommeil fut troublé par des rêves effrayants ; il ressentit d'insupportables fourmillements dans les extrémités inférieures, et, de souffrances en souff-

frances, il en vint à ne plus se tenir ni assis ni debout. La position horizontale fut sa seule ressource. La paralysie s'étendit successivement à tous ses membres, sans pour cela, phénomène particulier, que l'insensibilité s'en suivit.

— Conserva-t-il sa raison ?

— Oui, d'abord, mais peu à peu il éprouva des vertiges. Il lui sembla qu'il était soudainement plongé dans une obscurité profonde ; puis la crainte de choir s'empara de lui. Cette crainte se changea enfin en réalité, et, s'il ne saisissait à temps les objets environnants, sa chute était inévitable.

Puis vinrent les hallucinations nombreuses, le dégoût de la nourriture ; les fourmillements se compliquèrent de crampes. Les convulsions épileptiques se manifestèrent. Le délire arriva ; les facultés s'affaiblirent de plus en plus, les douleurs devinrent intolérables pour le patient qui les comparait à l'action d'un fer brûlant, à celle d'un instrument qui lui arrachait les muscles.

L'intelligence disparut. Réduit à l'insensibilité morale la plus complète, par suite de l'abrutissement, le malheureux mourait lentement et rien ne pouvait plus arrêter les progrès du mal.

Aujourd'hui, la peau est parcheminée, les jambes

sement et la sympathie avec lesquels le gouverneur général de la nouvelle Russie s'est prêté à tout ce qui lui était demandé prouvent combien il a su comprendre le pieux sentiment de la France et la pensée du gouvernement dont il est le représentant.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le budget ordinaire de 1866 vient, dit le *Moniteur*, d'être envoyé au conseil d'Etat.

Le budget extraordinaire lui sera adressé un peu plus tard; les bases de ce dernier budget ne pourront être arrêtées qu'après qu'une commission, formée dans le sein du conseil d'Etat sous la présidence de S. Exc. M. Vuitry, aura classé suivant leur degré d'importance et d'urgence les travaux extraordinaires des ponts-et-chaussées, décrétés antérieurement.

Cette commission est en outre chargée d'examiner un programme proposé par le ministère des travaux publics pour l'exécution de diverses autres entreprises de même nature qui seraient reconnues d'utilité générale.

La question des voies et moyens financiers applicables à l'exécution de ces travaux, ainsi que la question d'opportunité qui s'y rattache, demeurent expressément réservées.

Le ministre de la marine et des colonies, raconte le *Moniteur*, a reçu du gouverneur des établissements français dans l'Inde des dépêches qui l'informent que, dans la journée du 5 octobre, un ouragan terrible, qui faisait en même temps à Calcutta les plus affreux ravages, a dévasté la ville et le territoire de Chandernagor.

La ville indienne a été presque entièrement détruite; les maisons construites en pierre ont beaucoup souffert; l'hôtel du gouvernement a dû être évacué, et l'on n'a pu sauver qu'une partie des archives.

Aux environs de la ville presque tous les arbres ont été renversés; enfin, on déplore la perte d'une grande quantité de bateaux chargés de riz.

Sept personnes ont péri sous les décombres des maisons; le nombre des blessés est considérable.

Des mesures ont été prises immédiatement pour rétablir les communications, relever dans chaque quartier un certain nombre d'habitations, distribuer des secours aux plus nécessiteux.

La nouvelle de cet affreux désastre est parvenue à Pondichéry le 14 octobre. Le gouverneur s'est empressé de réunir le conseil d'administration de la colonie, qui a voté un crédit extraordinaire de 50,000 fr. pour subvenir aux dépenses les plus urgentes et permettre de distribuer des secours aux victimes de l'ouragan.

sont attaquées par de nombreux œdèmes et les fonctions digestives sont essentiellement troublées. Il ne murmure plus que des mots inintelligibles; son regard est stupide et depuis longtemps les manifestations de la conscience sont abolies.

Tout en discourant ainsi, le docteur avait conduit les visiteurs au lit du moribond. La paralysie était devenue générale, et cette déplorable victime de l'alcoolisme était tombée dans la dégradation la plus hideuse (1).

Les deux époux avaient le cœur serré devant le spectacle de tant de souffrances et d'abjection.

Machinalement la jeune femme jeta un regard sur la pancarte accrochée au lit. Au-dessus du numéro matricule on lisait ces mots :

CHARLES FERNAULT.

(1) Quelque affreux que paraisse ce récit des douleurs des victimes de l'alcoolisme, il n'a rien d'exagéré. Nous l'avons emprunté presque textuellement au livre de M. Morel, *Traité des dégénérescences humaines*, encore l'avons-nous adouci.

— On lit dans *l'Union de l'Ouest* :

On nous écrit que l'Empereur a chargé M. Vuitry, président du conseil d'Etat, de servir de trait-d'union entre M. Fould et M. Béhic au sujet de la fameuse caisse des travaux publics, à l'établissement de laquelle M. Béhic paraît tenir beaucoup. En prévenant M. Fould de la mission qu'il donnait à M. Vuitry, Sa Majesté lui aurait dit, nous assure-t-on : « Vuitry fera tout ce que vous voudrez. »

— Mgr Coquereau, chanoine de St-Denis, aumônier général de la flotte et l'un des habitués des salons de la princesse Mathilde, est en ce moment très-gravement malade.

— Le gouvernement anglais poursuit avec activité ses recherches qui ont pour objet de découvrir le meilleur système de charger les canons par la culasse. En attendant, comme la question de convertir les pièces actuelles dites *Enfield*, est d'une grande urgence et devient chaque jour plus importante, il a choisi quatre modèles de canons rayés sur les 34 qui ont été envoyés au concours, et a ordonné que six pièces rayées fabriquées sur chacun de ces modèles fussent envoyées pour être soumises à de nouvelles expérimentations.

— Le roi de Prusse a envoyé à M. de Bismark, avec une lettre très-gracieuse, les insignes de l'ordre de l'Aigle noir. Dans la journée, le roi avait dit personnellement au président du conseil, immédiatement après la signature du traité de paix, que cette haute distinction lui serait conférée. Sa Majesté, ajoute la *Gazette de la Croix*, avait ajouté des paroles très-flatteuses sur la persévérance, la perspicacité et le patriotisme dont le président du conseil avait fait preuve dans la manière dont il avait dirigé le conflit danois au milieu de tant de difficultés.

Chronique Locale.

Les notables commerçants de l'arrondissement de Saumur sont convoqués pour dimanche 27 novembre 1864, à 9 heures 1/2 du matin, à l'Hôtel-de-Ville, à l'effet de procéder, par scrutins individuels, à l'élection :

1° Du président du tribunal de commerce, en remplacement de M. TROUILLARD, non rééligible;

2° De deux juges, en remplacement de MM. ROTTIER (Jules) et LAMBERT-LESAGE (Jean-Baptiste), rééligibles;

3° De deux juges suppléants, en remplacement de MM. JOUFFRAULT (Auguste) et COUTARD (CHARLES), rééligibles.

Aux termes d'une circulaire de S. Exc. M. le ministre de la guerre en date du 20 octobre dernier, les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1862, qui ont passé trois mois l'année dernière dans les dépôts d'instruction, doivent y être réunis de nouveau pendant deux mois, du 5 janvier au 5 mars 1865.

Comme précédemment, les jeunes soldats du département de Maine-et-Loire appartenant à cette seconde portion du contingent, seront dirigés, savoir: ceux attribués à l'infanterie et au génie, sur le dépôt d'instruction d'Angers; ceux attribués à la cavalerie, sur le dépôt de Tours; ceux attribués à l'artillerie, sur le dépôt de Rennes.

Des ordres de route vont être adressés pour eux au premier jour dans les communes.

M. le comte de Montigny, directeur de l'École de dressage de Caen, vient d'être appelé aux fonctions d'inspecteur général des Écoles de dressage de France.

M. de Montigny est remplacé à Caen par M. Talma, ancien directeur de l'École de dressage de Napoléon-Vendée.

M. Mathieu (de la Drôme) a adressé aux journaux la lettre suivante :

« La Grand-Maison (Drôme), le 17 novembre.

» Monsieur le rédacteur,

» J'annonçai, il y a quatorze mois, dans mon Annuaire pour 1864, que, du commencement de novembre au 20 décembre, des pluies désastreuses régneraient dans une grande partie de l'Europe méridionale, tantôt sur un point, tantôt sur l'autre. Or, le fléau des inondations a déjà étendu ses ravages sur diverses provinces d'Espagne, d'Italie, et même sur quelques-uns de nos départements du midi. De nouveaux malheurs approchent.

» Je viens, monsieur le rédacteur, dans l'intérêt de la science et de l'humanité, vous demander la permission de rappeler à la marine qu'une des plus grandes tempêtes du siècle doit éclater entre le 28 de ce mois et le 3 décembre prochain (suivant les régions). Elle sera accompagnée de chutes d'eau très-abondantes, particulièrement à l'est de l'Italie. De violentes bourrasques lui succéderont, dans les vingt premiers jours de décembre, notamment vers le 9 et le 16. Toutes ces perturbations atmosphériques, prédites depuis quatorze mois, se feront principalement sentir aux longitudes de la Vénétie et de la province d'Odessa. Cependant les sinistres seraient à redouter sur divers points des côtes de France, si mes avertissements réitérés venaient à être méconnus.

» MM. les officiers, ingénieurs et préposés des marines militaires et marchandes d'Europe qui voudront bien me renseigner sur les phénomènes dont ils auront été témoins, aideront au progrès d'une science qui les intéresse au plus haut degré.

» Je recevrai avec une égale reconnaissance les feuilles publiques qui relateront des événements se rapportant à mes prédictions.

» Je réclame le concours de tous les hommes de bien.

» Veuillez agréer, etc.

» MATHIEU (de la Drôme).

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

MM. les administrateurs de la maison de santé du Pont Fouchard ont reçu la lettre suivante pour un nouveau cas de guérison qu'ils ont obtenue.

« Saumur, 18 novembre 1864.

» Messieurs,

» Il y a bientôt 8 mois que ma fille est radicalement guérie, sans aucune rechute. Permettez-moi donc aujourd'hui de vous témoigner ma reconnaissance pour les soins gratuits que vous avez bien voulu lui donner.

» Recevez, Messieurs, mes remerciements et faites de cette lettre ce que vous jugerez convenable dans l'intérêt des familles.

» Veuve FAUCHEREAU.

Dernières Nouvelles.

M. Lincoln a été réélu président des États-Unis. Voici textuellement la dépêche qui nous transmet cette importante nouvelle, à laquelle du reste toutes nos correspondances nous avaient depuis longtemps préparés :

New-York, 10 nov. (par le paquebot *Canada*).

M. Lincoln a été élu président des États-Unis. Il a eu la majorité dans tous les États, à l'exception du Kentucky, de New-Jersey et de Delaware.

La majorité des votes populaires obtenus par lui a été de 400,000.

Le mouvement du Frioul a avorté. *L'Opinion* nous apprend que la bande de Tolazzi est réduite de 15 à 18 hommes, accablés de fatigue et manquant de vivres.

L'Autriche a pris de telles mesures qu'il

n'est laissé aux insurgés d'autres refuges que les cimes les plus inaccessibles des montagnes, rendues déjà impraticables par la neige.

On lit dans *l'Opinion nationale*, sous cette rubrique toujours saisissante de *post-scriptum* :

Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, qu'on a reçu de Vienne une dépêche télégraphique annonçant la concentration de 60,000 Russes sur les frontières autrichiennes du nord-est et sur celles de la Bessarabie.

On lit dans *le Fremdenblatt* :

La dépêche télégraphique d'Odessa qui annonce la formation d'un corps de soixante mille hommes sur les frontières de la Galicie a besoin de confirmation. Aucune nouvelle officielle ne paraît être arrivée ici à ce sujet. Or, naturellement, le gouvernement russe n'aurait pas pris une mesure militaire aussi importante sans s'être entendu, à cet égard, avec la puissance limitrophe, et aucune démarche de ce genre n'a été faite jusqu'ici.

On mande de Berlin qu'il existe un assez grand dissentiment entre le roi et le prince royal d'un côté et M. de Bismark de l'autre au sujet des Duchés. Le ministre voudrait, dans l'intérêt même des Duchés, en préparer l'annexion à la Prusse; mais le roi croit à la légitimité des prétentions du duc d'Angustenburg. On prévoit donc qu'à la suite de cette contrariété de vues il y aura lutte entre la volonté du souverain et celle du président du conseil.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 19 novembre.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Les élections à New-York. — Ouragan du 5 octobre, à Calcutta. — Le général Chapelié. — Le procès Trümper. — Causerie dramatique. — Le retour du vaincu. — Revue littéraire. — La chanson de Roland (fin). — Le général baron Létang. — Ateliers de construction de machines de Breval. — Les pêcheries de la maison Derocque, sur les côtes de Norvège.

Gravures : Passage de S. M. Napoléon III à Lyon : Distribution de récompenses sur la place Louis-le-Grand. — Election présidentielle aux États-Unis : Manifestation dans Broadway (New-York). — Ouragan du 5 octobre, à Calcutta. — Le général Chapelié. — Mise en liberté du docteur Demme, Palais de Justice de Berne. — Banquet dans Middle-Temple. — Le général de division Létang. — Machine à vapeur portative de Breval. — Les pêcheries de la maison Derocque, de Paris, situées sur les côtes de Norvège. — Échecs. — Rébus.

Marché de Saumur du 19 Novembre.

Froment (l'hectol.)	15 13	Huile de lin.	50 —
2 ^e qualité.	14 54	Paille hors barrière	44 26
Seigle.	9 50	Foin . . . id.	83 38
Orge	8 —	Luzeine (les 750 k)	91 65
Avoine anc. (entrée)	9 15	Graine de trèfle .	112 —
Fèves	12 —	— de luzeine.	110 —
Pois blancs	23 60	— de colza.	28 —
— rouges	23 60	— de lin	27 —
Cire jaune (50 kil.)	225 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	57 —	(l'hectolitre).	— —
— de chenevis . . .	48 —	— cassées (50 k.)	— —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1863.	1 ^{re} qualité 60 à 75
Id.	2 ^e id. 50 à 55
Ordin., envir. de Saumur	1 ^{re} id. 48 à »
Id.	2 ^e id. 45 à »
Saint-Léger et environs	1 ^{re} id. 45 à »
Id.	2 ^e id. 40 à »
Le Puy-N.-D. et environs	1 ^{re} id. 42 à »
Id.	2 ^e id. 38 à »
La Vienne, 1863.	32 à 36

ROUGES (3).	
Souzay et environs 1863.	80 à 100
Champigny, 1864.	1 ^{re} qualité 180 à »
Id.	2 ^e id. 120 à »
Varrains, 1864.	80 à 100
Bourgneil, 1864.	1 ^{re} qualité 120 à »
Id.	2 ^e id. 90 à »
Restigny 1863.	70 à 80
Chinon, 1864.	1 ^{re} id. 70 à »
Id.	2 ^e id. 60 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, et de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevrault.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, D'UNE MAISON

Située à Fontevrault,

Dépendant de la succession bénéficiaire de M^{me} Sophie Cesleau, décédée, épouse de M. Hugues Martinet, serrurier à Fontevrault.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e Rouleau, notaire à Fontevrault, le dimanche 18 décembre 1864, à midi.

On fait savoir,

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de Saumur, le 17 novembre 1864, enregistré,

Et à la requête de : 1° M. Abel Martinet fils, serrurier, demeurant à Fontevrault;

2° M^{me} Elisa Martinet, épouse majeure de M. Edouard Prudhommeau, chef de station du chemin de fer de Paris à Orléans, demeurant avec lui à Chantenay, et de celui-ci pour l'assister et autoriser;

Agissant au nom et comme héritiers, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de M^{me} Sophie Cesleau, leur mère, décédée à Fontevrault, épouse de M. Hugues Martinet, serrurier à Fontevrault, suivant acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur;

M. Martinet et M^{me} Prudhommeau ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8;

Il sera, le dimanche 18 décembre 1864, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Bouleau, notaire à Fontevrault, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques de la maison ci-après désignée, dépendant de la succession bénéficiaire de ladite dame Martinet.

DÉSIGNATION.

Une maison et dépendances, située à Fontevrault, rue de Torché, comprenant une entrée sur la rue de Torché, avec grille en fer, cabinet à droite, lieux d'aisance à gauche, petite cour servant d'entrée; une grande chambre basse à cheminée, dont le dessous appartient à M^{me} Pavier; une autre chambre à côté, cave voutée sous le jardin ci-après désigné; cour, sur laquelle se trouve la porte d'entrée de la cave, et un petit bâtiment servant de forge; jardin entouré de murs; le tout formant un ensemble porté au cadastre, sous les n^{os} 1070, 1079, 1078 et 1076, pour une contenance de 5 ares 89 centiares, joignant au levant le jardin de M^{me} Pavier et M. Hubault, au midi Giraud, au couchant la rue de Torché, et au nord Gaspard.

Il existe sur la cour, derrière la maison, un vaste atelier.

Mise à prix fixée par le jugement..... 2 800 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e ROULLEAU, notaire à Fontevrault, dépositaire du cahier des charges;

2° A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente.

Dressé à Saumur par l'avoué licencié soussigné, le 22 novembre 1864.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur le 22 novembre 1864, f^o case reçu 1 fr. 15 cen., 10^e compris. (507) Signé : JAMETEAU.

Etude de M^e SATURNIN POULET, avoué-licencié, rue Cendrière, 3, à Saumur.

VENTE DE BIENS DE FAILLITE.

A VENDRE

Le dimanche 18 décembre 1864, à midi,

Devant M^e PLANTON, notaire à Vihiers, commis à cet effet, et en l'étude dudit notaire.

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés dépendant de la faillite du sieur Pierre COUTIN, ci-devant charpentier et aubergiste à Vihiers,

Sur la poursuite de M. Charles-Michel Cormery, licencié en droit, demeurant à Saumur, agissant au nom et comme syndic définitif de la faillite du sieur Pierre Coutin.

Ayant pour avoué constitué M^e Saturnin Poulet, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue Cendrière, n° 3.

DÉSIGNATION

DES IMMEUBLES A VENDRE.

PREMIER LOT. — L'hôtel des Trois-Marchands situé ville de Vihiers, autrefois tenu par la famille Besnard et par M. Simon, et ci-devant par les époux Coutin, se composant de : 1° un rez-de-chaussée, comprenant six pièces, dont quatre à feu, corridor et escalier conduisant au premier étage, divisé en plusieurs chambres et cabinets; vaste grenier sur le tout; plusieurs caves et caveaux, réduit, bûcher, petite cour derrière s'exploitant par le corridor, vaste écurie le long du passage Saint-Jean; cour, écurie au midi de cette cour; cellier, grenier au-dessus, servant de magasin, exploité par un escalier en pierre; 2° une maison, située au levant des bâtiments qui précèdent, composée d'une chambre basse à feu, chambre froide à côté; 3° une grande cour, séparée de l'hôtel par le passage Saint-Jean, ouvrant sur la route, écurie et remise, grenier au-dessus; 4° une maison, située à Vihiers, quartier Saint-Jean, composée de deux chambres basses à feu, grenier au-dessus, issues devant et derrière, jardin ensuite; le tout se tenant, contenant environ 1 are 50 centiares, joignant M. Cate-lineau, le jardin de l'hôtel, M. Char-rault et M. Marollau.

SECOND LOT. — Une maison, située ville de Vihiers, sur la route stratégique n° 9, d'Angers à Niort, actuellement occupée par M. Jamin-Turpault, épiciier, composée d'un rez-de-chaussée, comprenant quatre chambres et un porche, d'un premier étage, divisé en quatre pièces principales et deux cabinets au-dessus du porche, cour dans laquelle existe un hangar avec écurie et remise; le tout d'une contenance d'environ 2 ares 20 centiares, joignant au levant la route d'Angers à Niort, au nord la rue descendant de ladite route à celle n° 160, de Saumur aux Sables-d'Olonne, au midi M. Poitou, et au couchant M. Thouet.

PROCÉDURE.

La vente de ces immeubles a été autorisée par jugement du tribunal civil de Saumur, en date du cinq novembre mil huit cent soixante-quatre, enregistré;

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé dans l'étude de M^e Planton, notaire commis.

MISES A PRIX.

Le jugement sus-énoncé a fixé les mises à prix sur lesquelles les im-

meubles dont s'agit seront adjugés, savoir.

1° Le premier lot, sur la mise à prix de huit mille francs, ci 8,000 f.

2° Le second lot, sur celle de quatre mille francs, ci 4,000

Total de mises à prix, douze mille francs, ci... 12,000 f.

M^e PLANTON, notaire, chargé de la vente, M. Ch. CORMERY, syndic de la faillite, et M^e POULET, avoué poursuivant la vente, donneront tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant, à Saumur, le dix-neuf novembre mil huit cent soixante-quatre.

POULET.

Enregistré à Saumur, le novembre 1864, f. c. ; reçu 1 fr. 15 centimes, 10^e compris. (508) Signé JAMETEAU.

A VENDRE A L'AMIABLE

En gros ou en détail,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés :

1° LE DOMAINE DU BAS-NEUIL, avec maison d'habitation et bâtiments d'exploitation;

2° Vingt hectares environ de bois;

3° Trois grands champs faisant partie de la Ferme du Château et diverses parcelles, de la contenance de 25 hectares environ.

Le tout dépendant de la Terre de Berrye, communes de Neuil-sur-Dives, Pouançay et Saint-Léger, et contenant ensemble environ 68 hectares.

Les biens à vendre, étant à proximité des bourgs de Berrye, Saint-Léger, et du village du Haut Neuil, sont susceptibles d'être détaillés avantageusement. Facilités pour les paiements.

S'adresser, pour la visite des biens à vendre, au sieur POUVREAU, garde de la Terre de Berrye; et pour traiter, au mandataire des propriétaires, qui se trouvera au château de Berrye les 25 et 26 novembre, pour la vente en gros.

On procédera à la vente au détail, à défaut de vente en gros le 27 novembre et jours suivants, s'il y a lieu.

A VENDRE UNE POMPE,

Systeme Pichard, de Saumur.

Cette pompe, aspirante et foulante, munie de ses tuyaux d'arrosement, sera vendue à bas prix.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Un établissement de LOUAGE DE CHEVAUX ET DE VOITURES.

S'adresser à M. GIRAUD, rue d'Orléans, Saumur. (478)

A CÉDER

MAGASIN DE LINGERIE

Bien achalandé,

A SAUMUR.

S'adresser à M. CORMERY, rue Verte. (489)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

BOUTIQUE et portion de MAISON, rue Royale.

S'adresser à M^{me} RAGUIDEAU.

AVIS.

UN JEUNE HOMME de 24 ans, désirerait un emploi, soit dans le commerce, service administratif ou bureaux.

Il sort d'une administration et peut offrir de très-bons renseignements. Les appointements seraient réglés d'après appréciation de capacités.

S'adresser au bureau du journal.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande UN CLERC. (890)

BLANCHISSAGE DE CHAPEAUX

SYSTEME ANGLAIS.

M^{me} V^e DOUSSET-VALLEAU, Rue du Puits-Neuf, 22, au 1^{er},

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle se chargera du blanchissage des chapeaux de toutes sortes et de leur mise à neuf, en leur donnant les formes les plus nouvelles.

Blanchissage et raccommodage des dentelles de toutes espèces, des plumes, lainages, flanelles de santé, tricots et cachemires. (484)

UNE PERSONNE d'origine anglaise, ayant l'habitude de l'enseignement, désire donner des LEÇONS D'ANGLAIS.

S'adresser au bureau du journal.

AU GAGNE-PETIT.

A LA PETITE MARIE-LOUISE

DE SAUMUR, Rue Saint-Nicolas, n° 6.

M. GABRIEL GILLET, premier ouvrier horloger de Napoléon Saint-Leu III, ancien ouvrier de M^{re} Mathieu DILGER, LANGE, et plusieurs autres horlogers de Saumur.

A l'honneur de prévenir le public qu'il travaille pour son compte à des prix très-modérés,

SAVOIR :

Rabillage ou nettoyage des montres cylindre, or et argent, à 2 fr. 50 et 2 fr.

Montres ordinaires, à... 1 50

Grands ressorts... 2 "

Repassage des montres cylindre... 3 "

Et pendules de cheminées... 3 "

Le tout avec garantie de deux ans.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes. Renfermant les 68 volumes de la première édition, révisés, corrigés et augmentés de plus de 15.000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

PRIME D'ENCOURAGEMENT.

Tout souscripteur au Dictionnaire de la Conversation, avant le 31 décembre 1864, recevra GRATIS le Dictionnaire de l'Académie, 2 vol. grand in-4°, dont le prix est de 36 francs.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 19 NOVEMBRE.			BOURSE DU 21 NOVEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	65	»	»	65	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	92 25	»	»	92 25	»	»
Obligations du Trésor.	438 75	»	»	438 75	»	»
Banque de France.	3500	30	»	3500	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1182 50	2 50	»	1182 50	»	»
Crédit Foncier colonial.	580	»	»	580	»	»
Crédit Agricole.	685	»	»	686 25	1 25	»
Crédit Industriel.	700	»	5	700	»	»
Crédit Mobilier.	890	»	2 50	900	10	»
Comptoir d'esc. de Paris.	898 75	»	1 25	902 50	3 75	»
Orléans (estampillé).	837 50	»	1 25	840	2 50	»
Orléans, nouveau.	768 75	»	»	767 50	»	1 25
Nord (actions anciennes).	980	»	3 75	982 50	2 50	»
Est.	480	2 50	»	480	»	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	885	5	»	881 25	»	3 75
Lyon nouveau.	885	1 25	»	»	»	»
Midi.	580	»	1 25	581 25	1 25	»
Ouest.	502 50	2 50	»	506 25	3 75	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1600	»	»	1615	15	»
Canal de Suez.	423 75	3 75	»	430	6 25	»
Transatlantiques.	515	1 25	»	516 25	1 25	»
Emprunt italien 5 0/0.	65 20	»	15	65 20	»	»
Autrichiens.	446 25	»	1 25	445	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	511 25	1 25	»	507 50	»	3 75
Victor-Emmanuel.	308 75	»	1 25	308 75	»	»
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	265	1 25	»	265	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	550	»	2 50	557 50	7 50	»
Saragosse.	427 50	10	»	422 50	»	5
Séville-Xérès-Séville.	277 50	2 50	»	275	»	2 50
Portugais.	252 50	1 25	»	»	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	303 75	»	»	307 50	»	»
Orléans.	293 75	»	»	293 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	292 50	»	»	291 25	»	»
Ouest.	286 25	»	»	286 25	»	»
Midi.	288 75	»	»	290	»	»
Est.	288 75	»	»	290	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.